



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE MEAULNE-VITRAY

Le 14 janvier 2021

Présents : Jacques **BARDIOT**, Arthur **CASAUX**, Paula **CHAUSSENOT**, Bernard **DAMOISEAU**, Pierre-Marie **DELANOY**, Lara **DUPLAIX**, Jessica **GILLET**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Carine **LAPLAINE**, Anthony **MERCIER**, Jérôme **MERLIN**, Elisabeth **PLESSE**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Absents : Marie-Paule **DUBREUIL**, Alexandre **SOUDRY**

Pouvoir : Marie-Paule **DUBREUIL** donne pouvoir à Jérôme **MERLIN**.

Avant de commencer la séance, M. le Maire procède à la lecture du compte rendu des délibérations prises lors du précédent conseil municipal du 15 décembre 2020.

- **Acquisition AD 4 : ouverture de crédits :**

La parcelle AD 4 correspond au bois derrière la station d'épuration de la commune, la parcelle est déjà acquise, pour la payer il faut inscrire la dépense au budget 2021.

Achat : 1 200€

Frais de notaire : 213€

Total : 1 500€

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ouverture de crédits pour l'acquisition de la parcelle AD 4 d'un montant total de 1 500€.

- **Acquisition AD 298 (partie de la parcelle AD 232) : ouverture de crédits :**

La parcelle AD 298 correspond à la parcelle à côté du stade.

Montant total de l'acquisition : 2 500€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ouverture de crédits pour l'acquisition de la parcelle AD 298 d'un montant total de 2 500€.

- **Acquisition balayeuse et ouverture de crédits :**

La commune de l'Etelon vend une balayeuse s'attendant sur un tracteur. Son état est neuf, elle a seulement été utilisée pour la tester, par la commune de Meaulne Vitray.

Valeur : 2 200€

Prix de Vente : 1 500€

M. le Maire propose d'acquérir la balayeuse.

Vote : Contre 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ouverture de crédits pour l'acquisition d'une balayeuse d'un montant total de 1 500€.

- **Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA), convention d'assistance informatique : support technique :**

L'ATDA est un organisme du département qui propose aux communes des accompagnements techniques : assistance logiciel de gestion...

M. le Maire propose de poursuivre la convention d'assistance informatique.

Vote : Contre 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour signer la convention d'assistance informatique : support technique.

- **Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA), convention d'assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission S²LOW@CTE**

Il s'agit d'un dispositif de transmission dématérialisé des actes officiels réglementaires et budgétaires.

M. le Maire propose de poursuivre la convention d'assistance informatique.

Vote : Contre 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour signer la convention d'assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission S²LOW@CTE.

- **Communauté de communes du Pays de Tronçais : projet pacte de gouvernance :**

Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés de communes peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal et d'établir les relations entre les communes et la communauté de communes.

Les élus ont reçu copie du projet du pacte.

Le pacte de gouvernance élaboré est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vote : Contre 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve le projet pacte de gouvernance de la communauté de communes du Pays de Tronçais.

- **Communauté de communes du Pays de Tronçais : soutien au personnel des EHPAD**

En Conseil communautaire, il a été proposé que la communauté de communes finance des colis pour le personnel des maisons de retraites, particulièrement impacté par la crise sanitaire. La comcom demande une participation financière à la commune.

M. Le Maire procède à la lecture du courrier de remerciement du personnel de l'EHPAD de Cérilly.

M. Bardiot intervient pour signaler qu'il est demandé aux élus de délibérer pour valider une décision qui a déjà fait l'objet d'un achat et d'une distribution auprès du personnel, il signale aussi que la sélection faite pour le personnel des EHPAD est très superficielle car l'effort a été fourni par un ensemble des professions de santé ainsi que les aides ménagères, les pompiers ...

Vote : Contre 14

Abstention : 3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré n'approuve pas, par principe, le soutien au personnel des EHPAD, il est précisé que ce n'est pas une question d'opposition au personnel de santé des EHPAD mais le conseil regrette l'organisation hâtive du projet.

- **Local d'accueil : choix des entreprises :**

Il est question du local d'accueil, la démolition et le nettoyage ont débuté.

LOTS	ESTIMATIONS (€, HT)	ENTREPRISES ayant fait une OFFRE
LOT 1 : Maçonnerie	31 900.00	- SARL CLEMENT
LOT 2 : Couverture Zinguerie	4 300.00	- SARL GIRAUD

LOT 3 : Menuiseries Extérieures et Intérieures	16 500.00	- SARL BARRERE - SARL MALHURET
LOT 4 : Doublages Cloisons Plafonds Isolation	10 600.00	- SNFT - SAPP - AC2S - SOGEB
LOT 5 : Carrelage Faïence	3 000.00	- ZANELLI - DE MIRANDA
LOT 6 : Peinture Revêtement de sols souples	9 600.00	- SNFT - SAPP - SOGEB - AC5S
LOT 7 : Plomberie Sanitaire Chauffage	14 400.00	- MATHIAUD - DUMAS GIRY - CAU
LOT 8 : Electricité Ventilation	7 800.00	- DUPLAIX - CT ELEC - LA LOUROUSIENNE - HOLDING DU PARC - GUEROULT

Il a été demandé à Madame DUPLAIX de quitter la salle du Conseil pour la délibération du LOT 8.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré retient les entreprises SARL CLEMENT, SARL GIRAUD, SARL BARRERE, SNFT, ZANELLI, MATHIAUD, DUPLAIX qui ont fait les offres économiquement les plus avantageuses et les mieux placées.

- **Cession partielle du chemin rural n°39 :**

Ce chemin communal conduit à un terrain privé et n'a donc plus d'utilité pour la commune. Quoi qu'il en soit, avant de céder un terrain communal, une enquête publique devra être réalisée.

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour lancer l'enquête d'utilité publique pour la cession partielle du chemin rural n°39.

Questions diverses :

-M. le Maire procède à la lecture d'une lettre de pétition d'habitants et utilisateurs des routes du bourg de Vitray dénonçant l'installation des quatre stops et demandant le maintien de la circulation sans stop supplémentaire. Après débat, il est décidé de maintenir l'installation de ces stops sachant qu'ils pourront être enlevés si l'expérience ne s'annonce pas fructueuse. Il est proposé d'inviter en réunion 3 riverains du

carrefour pour échanger sur le projet.

-Petit Casino : il était convenu avec le groupe Casino que des salariés seraient présents jusqu'au 27 février pour maintenir le commerce. Mais à ce jour le Petit Casino est fermé. M. le Maire a pu se mettre en rapport avec le groupe et espère faire évoluer la situation avant l'arrivée du nouveau repreneur.

-Local d'accueil : La commission bâtiment a évoqué la possibilité de demander au propriétaire de la maison derrière le jardin de la cure, de vendre une partie de son terrain permettant ainsi le passage de véhicules. Le propriétaire est favorable à la démarche. Après débat, le Conseil municipal propose de faire une offre de prix intermédiaire entre le terrain agricole et le terrain à bâtir.

- Le nom du stade « René Acolas » provient de la personne qui a cédé le terrain pour que soit construit ce stade.

Dans les années 90, Pierre Acolas, son fils, alors maire de la commune, a contribué de façon décisive à l'installation, en 1994, de Berry Wood. Afin de reconnaître son travail pour la commune et d'honorer sa mémoire il est proposé de rebaptiser la route d'Hérisson la rue René et Pierre Acolas.

-La doyenne de Meaulne, Madame Cabane, vient de fêter ses 106 ans, à cette occasion la commune lui a remis un bouquet.

- M. le Maire remercie tous les bénévoles et élus pour leur assistance aux seniors à travers notamment le transport à la demande et les appels réguliers.

- Il est proposé d'aller visiter les sols souples d'une école à Orval.

- Plan communal de sauvegarde : réflexion en cours autour d'une réserve civile.

- Les bénévoles qui ont installé les décorations de Noël et distribué les colis sont remerciés.

-M Laubry Florian a été recruté en contrat de remplacement d'un agent technique, malade.

- Le SDE 03 va procéder à des tests d'éclairage de bâtiments patrimoniaux le lundi 08 février à 18h à Vitray pour commencer.

Prochain Conseil : Mardi 09 février à 19h30 à la salle polyvalente.

21h50. La séance est levée.

